

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-trois, le douze juillet à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,
5 juillet 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS : ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Eliane GEOFFROY - Annie MONNERY - Béatrice MOULIN-MARTIN - Yannick PAQUE - Jean-Pierre PODKOWA - Geneviève TABARET – Claude VARENNES - Jérémie VIAL – Kenan SOLMAZ - -Serge BERNARD- Clémentine FIGUET - Fatima BENKHEIRA – Sylvie DESCHAMPS – Emilie RATTON – Pascal ROUSSET – Hélène TALARCZYK

EN EXERCICE :27

PRÉSENTS : 22

PROCURATIONS: 6 Avaient donné procuration : Mesdames et Messieurs Sébastien BIZET (pouvoir à Sylvie DESCHAMPS) - Willy GABRIEL (pouvoir à Kenan SOLMAZ) Cyril BRUZZESE (pouvoir à Jean Pierre PODKOWA) - Jean-Luc PETIT (pouvoir à Geneviève TABARET) –Marie-Dolorès THUDEROZ (pouvoir à Béatrice MOULIN MARTIN) – Corinne JOURDAN (pouvoir à Pascal ROUSSET)

VOTANTS : 22

POUR : 22

ABSTENTION: 0

CONTRE : 0 Étaient absents excusés : Mesdames Nathalie LACOSTE – Jessica ROSINET et Messieurs Patrick RAMON - Yann FLAMANT –Ilyes TELALI -

N° 2023-78

Mme Emilie RATTON été élue secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION : Outils de dématérialisation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention avec la préfecture quant au transfert dématérialisé au contrôle de légalité,

Considérant que le centre de gestion de l'Isère a décidé de mettre fin au service de fourniture des outils nécessaires à la dématérialisation (certificats électroniques et plateforme de télétransmission) à compter de janvier 2024,

Considérant que la communauté de communes EBER a été contactée par les opérateurs (respectivement Chambersign et Adullact qui gère la plateforme S2Low) pour bénéficier des tarifs préférentiels dans le cadre d'un marché groupé intégrant les communes membres,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le principe d'un groupement de commande pour ces 2 outils
- DECIDE d'y participer
- DESIGNÉ la CC EBER comme mandataire du groupement de commande
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toute formalité et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire
Yannick PAQUE

